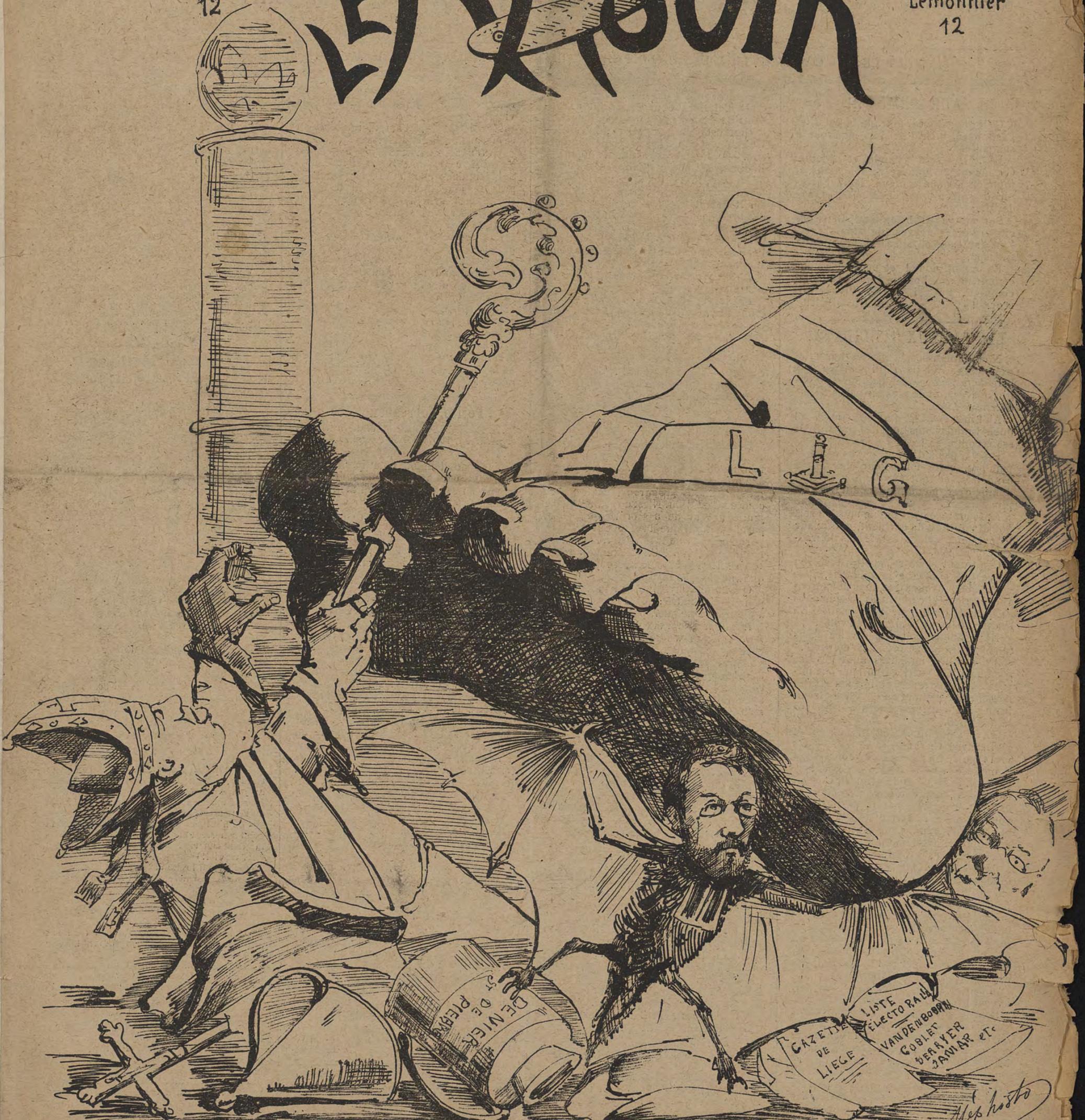


Bureau
Passage
Lemonnier
12

Bureau
Passage
Lemonnier
12

LE RASOIR



Un coup de pied (Liège 19 octobre 1884)

Rédacteur en chef :
A. RIGOBERT.

Abonnements :
Belgique, Un an, franco fr. 4-50.
Etranger, port en sus.

LE RASOIR

Journal satirique paraissant tous les quinze jours.

Editeur-Propriétaire :
J. DAXHELET.

Annonces & Réclames
à forfait
Chaque numéro : 15 cent.

TOUT CE QUI CONCERNE LE JOURNAL DOIT ÊTRE ADRESSÉ FRANCO AU BUREAU, PASSAGE LEMONNIER, 12, LIÈGE.

AUX ARMES !!!

C'est demain le jour de la bataille. Pas un seul libéral ne doit manquer à son poste.

La lutte sera chaude et ardente. Cependant la victoire sera à nous si toutefois nous le voulons. Pour l'obtenir il suffira que chacun fasse son devoir.

Surtout pas d'abstention ! Dans les circonstances graves que nous traversons, toute abstention serait presque une trahison.

En avant donc ! et marchons tous comme un seul homme contre l'ennemi commun, au cri de : « VIVENT NOS ÉCOLES ! »
A. RIGOBERT.

LES FAMEUX CANDIDATS !

Nous connaissons enfin les noms des excellents paroissiens qui composent la liste de fameux candidats, annoncée naguère avec tant de mystère par la Sainte Gazette de Liège.

Ah ! mes enfants, quelle belle liste ! quels grands noms ! quelles prestigieuses renommées !

Il n'y a pas à dire, on ne nous trompait pas, cette fois. Pour de fameux candidats, ce sont sûrs de fameux candidats ; c'est même tout ce qu'il y a de plus fameux.

Malheureusement on ne nous en sert que dix au lieu de dix-neuf, chiffre sur lequel nous avions arrêté nos délirantes espérances.

Cependant si notre espoir a été déçu en ce qui concerne la quantité, nous devons bien avouer que nous nous trouvons largement compensés lorsque nous envisageons seulement la qualité. En somme, nous ne sommes pas volés.

Hâtons-nous donc de révéler à nos lecteurs, les noms, prénoms et professions des dix matadors auxquels les sommités du parti catholique ont imposé la douloureuse obligation d'aller dénicher au sommet du Calvaire électoral les dix dernières buses qui restent en magasin.

Suivons l'ordre alphabétique :

BERRYER CHARLES, industriel. — Un vrai type de bonne balle, surtout quand il endosse son uniforme de garde-civique. A la toquée d'entrer au Conseil communal, uniquement parce que son associé Thiriart en fait partie. Que voulez-vous ? il l'aime tellement cet homme, qu'il voudrait le suivre partout, même à l'Hôtel-de-Ville ! — Bon garçon au fond et grand amateur de musique. — Il a même composé autrefois quelques concertos de violon, très recherchés aujourd'hui par les épiciers... pour envelopper du savon. C'est le seul crime qu'il ait commis en sa vie....

Les électeurs Liégeois ne seront jamais assez méchants pour imposer à un si brave homme l'obligation de monter, au moins une fois par quinzaine, les degrés de l'Hôtel-de-Ville.

BOSETTE LOUIS, avocat. — S'est fait avocat parce que son papa l'était. N'était cette circonstance, il se serait tout aussi bien établi pharmacien-droguiste ou éditeur de brevets. Il considère les jours rares où il doit plaider comme les plus laids jours de sa vie. — Se fera un jour nommer juge au Tribunal de première instance et... l'on n'en parlera plus. Signes particuliers : Porte des Iogrons et occupe les fonctions de trésorier de la Fabrique St-Christophe. Ne se fait au surplus aucune illusion sur le sort réservé à sa candidature. Sait

d'avance qu'il sera blackboulé ferme. C'est d'ailleurs pour cela qu'il a consenti à se laisser porter sur la liste.

DUMOULIN MAX, docteur en médecine. — Un échappé d'hier des bancs de l'université. — Professe à peine depuis un an. — Bien que ses parents habitent le centre de la ville, il est installé rue Hors château pour être à proximité de l'église des Rédemptoristes. — Porte lunettes et des bretelles. — On ignore absolument comment son baptême Doreye s'y est pris pour lui faire avaler qu'il était de la pâte dont on fabrique conseillers communaux.

Il doit y avoir là dessous quelque ténébreux mystère.

FRANCOTTE GUSTAVE, avocat. — Le jeune premier de la troupe. Avocat sans cause mais non sans toupet. — M. Prosper Cornesse lui a promis qu'il irait loin. Le fait est qu'il pourrait bien un jour entreprendre un voyage en Terre-Sainte. — Il est si pieux ! .. Se croit sérieusement un aigle depuis qu'il a été chargé de la défense du frère Memelle, et ma foi, il ne serait pas du tout déplacé en qualité de bâtonnier de l'ordre des avocats... de Bressoux ou de Vottem.

GOBLET NICOLAS, avocat. — S'imaginer de bonne foi qu'il est le plus grand homme des temps modernes. Est persuadé qu'il sera bientôt chef de cabinet ou tout au moins procureur général à la cour de Cassation. N'est en réalité qu'un jeune avocat de 3^{me} ordre qui ne se porte candidat que dans le but de faire parler un peu de lui. Histoire d'attirer la clientèle, quoi ? Circonstance aggravante : il porte binocle nuit et jour, bien qu'il ne soit pas myope.

Quant au physique, un mot suffira pour le dépeindre : M. Goblet (Nicolas) a été trouvé beau... par Le Balai.

HANQUET FERDINAND, fabricant d'armes. — Le clown de la bande. Un vrai type de croque-mort pensionné. Convientrait très bien pour faire la parade à la baraque de l'Enfer. Passe chez les calotins pour un homme excessivement spirituel depuis qu'il a un jour prononcé à la Concordia ces paroles mémorables : « Dans la gendarmerie quand un gendarme rie, tous les gendarmes rient dans la gendarmerie. »

En somme c'est un petit monsieur très prétentieux, aux manières cassantes et qui n'entend absolument rien aux affaires communales.

HICQUET JULES, propriétaire, ancien receveur de l'enregistrement. — A ces deux qualifications, ce brave bourgeois aurait pu ajouter celle de recevoir particulier. Quand on sollicite les suffrages des électeurs, on ne cache pas sa véritable profession, que diable ! C'est déjà bien honnête que de cacher son programme !

Candidat peu dangereux d'ailleurs, et dont personne n'avait jamais entendu parler jusqu'ici.

JAMAR, EDMOND, architecte. — Absolument inconnu. Tout ce que nous avons pu découvrir sur son compte c'est qu'il a habité longtemps rue Volière, à côté de l'hospice des Frères Célestes.

VANDEBERG JEAN-BAPTISTE, avocat. — « Et s'il n'en fallait qu'un je serais celui-là. »

Pauvre victime condamnée par l'évêque aux buses à perpétuité.

Quel crime a-t-il donc commis ? Il n'a pas cependant l'air méchant. Il est vrai qu'il ne faut pas juger les gens sur l'apparence.

Excellent candidat... pour notre parti. Il suffit que son nom figure sur

une liste cléricalle pour que les libéraux soient certains d'avance de la victoire.

Nos plus sincères remerciements au camarade Jean-Baptiste.

VANDEBOORN EDMOND, juge au tribunal de commerce et directeur d'assurances. — Suffisamment connu sur la place depuis le jour mémorable où il a jeté résolument son masque d'indépendant pour passer avec armes et bagages au parti de la calotte.

Cet homme est jugé. N'en parlons plus !

Tels sont les aigles dont les noms ont été acclamés dimanche au Cercle Saint-Hubert par deux ou trois cents sacristains honoraires.

Nous ne pouvons, quant à nous, que remercier de ce qu'ils ont bien voulu consentir à la lutte.

Grâce à eux au moins, il fera gai dimanche et c'est en vainqueurs que nous pourrons crier le soir : *A bas la calotte !*
RACAGNAC

Petite correspondance.

A Monsieur Pitenballe, électeur libéral censitaire à 10 francs 89 centimes.

E/v

Vous me demandez de quelle façon vous devriez recevoir les candidats cléricaux, si ceux-ci se présentaient chez vous en visite électorale.

Vous ne savez, dites-vous, s'il faudrait leur flanquer purement et simplement la botte au... bas du dos, ou bien les accueillir avec courtoisie.

Gardez-vous bien, cher M. Pitenballe, de vous décider pour la première de ces deux manières.

D'abord il ne vous servirait absolument à rien de faire manœuvrer le pied dans l'occurrence. Au moindre mouvement suspect de votre part, votre visiteur s'évaporerait tout aussi lestement qu'un simple stocklager à trois francs, en rupture de grrrrande manifestation cléricalle. Vous lanceriez donc la jambe dans le vide et pour peu que vous y mettriez de la virtuosité, vous risqueriez fort d'attraper une entorse... ce qui est toujours très désagréable, même en temps d'élection.

Ensuite, je ne vois pas pourquoi vous iriez vous fâcher, juste au moment où il vous tombe du ciel une occasion unique d'examiner de près un spécimen authentique des candidats des têtes de pipes.

Croyez-moi, on n'a pas souvent des bonnes fortunes comme celle-là dans sa vie !

A votre place moi, voici comment j'agis : des que mon candidat m'aurait fait connaître l'objet de sa visite, je m'efforcerais de donner à ma physionomie un cachet de bienveillance toute particulière. Puis j'insinuerai traitreusement que je ne demandais pas mieux que de lui promettre ma voix, mais que je désirerais au préalable connaître sa manière de voir sur les principales questions politiques, économiques, sociales, financières, industrielles, médicales, religieuses, maritimes, architecturales, astronomiques, militaires etc. etc. qui sont à l'ordre du jour.

Naturellement le brave homme n'osait pas refuser d'exposer son programme à un électeur qui lui ferait un si sympathique accueil.

Il va de soi que pendant tous les temps que durerait son boniment, je ferais semblant de gober tout ce qu'il me raconterait. Seulement je l'interrompe-

rais à chaque instant pour réclamer des éclaircissements.

Enfin lorsque j'aurais fait poser mon calotin deux ou trois heures comme cela, je l'éconduirais bien poliment en lui exprimant tous mes regrets de ne pouvoir voter pour lui.

De cette façon, je l'empêcherais pendant un bon quart de jour d'aller faire de la propagande jésuitique ailleurs, et ce serait toujours autant de sauvé.

Tel est, à mon avis, cher Monsieur Pitenballe, le meilleur système que vous pourriez employer pendant la présente période électorale.

Veillez agréer.

RACAGNAC.

P. S. A propos si par hasard vous parveniez à découvrir pour quelles raisons MM. Servais-Jamar, Mentior et Léon Nagant ne figurent pas sur la liste de la Concordia, vous m'obligeriez beaucoup à m'en écrire un mot. Vous ne croiriez pas combien cela m'intrigue !
R.

Pilules Suisses.

CERTIFICAT 297.846.249.

Monsieur,

Depuis plus de quinze ans, j'étais atteint de la manie de vouloir à tout prix m'embuser à chaque élection communales, provinciale ou législative.

Tous les efforts de la science unis à ceux de ma famille avaient été impuissants à me guérir de cette singulière toquade.

Heureusement, Monsieur, que l'idée m'est venue d'avoir recours à vos merveilleuses pilules (1 fr. 50 la boîte. — Réduction par douzaine.)

Grâce à vous, me voilà enfin radicalement guéri.

Non seulement je ne me porte pas candidat pour la prochaine élection communale, mais j'ai fait vœu à Notre-Dame de Chèvremont de ne plus jamais solliciter les suffrages de mes concitoyens.

Je vous considère, Monsieur comme un des plus grands bienfaiteurs de l'humanité.

LÉON NAGANT,

Ancien conseiller communal.

Pour copie non garantie.

ZUTALORS.

Par ci, par là,

Ce bon M. Hanquet. — Voici en quels termes Le Balai de pieuse et sainte mémoire traçait il y a trois ans le portrait de M. F. Hanquet, l'un des candidats les plus choqués de la liste cléricalle :

« Ce n'est pas tout-à-fait commé dans la gendarmerie, tous les gendarmes rient dans la gendarmerie ! (Quel esprit, bon Dieu ! quel esprit ! !)

Quant tout le monde se pême de rire, se tord dans les délices d'un rire homérique, éclate avec transport sous la pression d'un comique irrésistible, M. Hanquet, lui, est calme et grave comme la statue de la Mort. Pas d'homme qui possède à un plus haut degré le vis comica et pas d'homme mieux organisé pour prêcher le jugement dernier ou l'enfer. »

Mais sapsist ! quand on a des dispositions comme celles-là, on ne cherche pas à entrer au Conseil communal ! On s'engage comme clown dans un cirque, parbleu ! !

Tours de Goblet. — Il y a trois ans le jeune et semillant Goblet (Nicolas), terminait comme suit le discours qu'il prononçait à une réunion électorale organisée par les cléricaux au quartier de l'Est :

« Tout conseiller communal avant d'entrer en fonctions, doit jurer obéissance à la Constitution et aux lois du peuple Belge. M. de Ponthière, Francotte, Vandenberg et moi, avons eu l'honneur de prêter ce serment comme avocat. Eh bien ! nous ne per-

mettons à personne fut ce à M. Vanmarcke, fut-ce à M. Warnant, de douter de la loyauté d'un serment prêté sur notre honneur et notre conscience et devant Dieu.

Cette année le même jeune et sémillant Goblet (Nicolas) revient encore à la charge avec son serment. Voici la dernière phrase du discours électoral qu'il a prononcé dimanche au local du Cercle de St Hubert :

« Voilà le sens du serment que nous prêterons en entrant au Conseil, et le seul droit que nous n'accorderons jamais à personne, serait de douter de notre fidélité au serment. »

Ah! ça, pourquoi diable! le jeune et sémillant Goblet (Nicolas) éprouve-t-il comme cela le besoin de faire état, en toute occasion, de sa fidélité au serment?

Est-ce donc une chose si rare parmi les calotins, qu'un homme qui tient ses promesses ou ses serments?

**

Un glorieux anniversaire. — C'est dimanche prochain, 19 Octobre, le sixième anniversaire de l'indépendance... de M. Vandenoorn (Edmond).

A cette occasion un groupe considérable d'électeurs Liégeois se proposent de décerner solennellement au sympathique héros de ce glorieux anniversaire, une buse tout-à-fait monumentale.

Nous nous associerons de tout cœur à cette imposante manifestation.

**

Prosper et Mystère — On a beaucoup remarqué l'abstention de M. Prosper Cornesse à l'assemblée générale du club clérical.

Est-ce que par hasard le grand (!) orateur de Maeseyck se serait dégoûté de la politique depuis que M. Woeste est entré au ministère de la justice à sa place?

BRICOLEUR.

Conseil communal de Liège.

Séance du 14 Janvier 1888.

Présidence de M. FLORENT RAIKEM, bourgmestre.

Sont présents: MM. N. Goblet, Émile Poncelet, Léon Collinet, Ch. Bégasse, échevins; Berryer, Boseret, De Ponthière, Max Doreye, Dumoulin, G. Francotte, F. Hanquet, J. Hignot, Mentior, Jamar, notaire Moxhon, l'abbé Pirard, Joseph Demarteau, Félix Fésart, J. B. Vandenberg, Épicum Richard, chanoine Lupus, Vandenoorn Edmond, membres; M. le vicaire Duchesne, secrétaire.

Les Révérends frères Chrysagôme et Mainbode remplissent les fonctions d'huissiers de salle.

La séance est ouverte à 7 heures précises par le chant du *Veni Creator*.

M. FL. RAIKEM, bourgmestre. — Avant d'aborder l'ordre du jour, j'ai, Messieurs, à vous donner communication d'un arrêté que j'ai dû prendre d'urgence dans l'intérêt de la moralité et de la sécurité publiques. Vous le savez, Messieurs, un des premiers actes du collège actuel, lorsqu'il a pris possession de l'Hôtel-de-ville, a été de révoquer indistinctement tous les instituteurs des écoles communales pour les remplacer par des chers frères.

N'était-il pas vraiment scandaleux de voir la ville de Liège continuer à confier l'éducation de l'enfance à des instituteurs gueux, alors que depuis longtemps toutes les localités pieuses des six diocèses belges avaient tenu à honneur de remettre les clefs de leurs écoles aux Révérends frères de la Doctrine chrétienne ou aux vicaires paroissiaux qui, eux du moins, présentent toutes les garanties de moralité désirables.

M. le secrétaire DUCHESNE. — Très bien!

M. RAIKEM, bourgmestre. — Cependant, Messieurs, nos ex-instituteurs officiels, cherchent à se poser en victimes devant l'opinion publique. Au lieu de faire pénitence de leurs péchés et de s'enfuir au galop d'un pays dont ils étaient la honte, ils préfèrent s'afficher dans les rues de la ville, avec un cynisme vraiment révoltant. La plupart d'entre eux se sont fait commissionnaires publics, quelques-uns jouent de l'orgue de Barbarie, d'autres enfin se permettent de mendier.

M. N. GOBLET, échevin. — C'est incroyable!

M. RAIKEM, bourgmestre. — C'est afin de prévenir autant que possible les dangers qui pourraient résulter d'une attitude aussi audacieuse que j'ai pris d'urgence un arrêté interdisant dorénavant à tout ci-devant instituteur de circuler sur la voie publique. (Marques unanimes d'approbation.) Les contrevenants à cet arrêté seront mis immédiatement en fourrière par les soins des membres de la Sainte-Famille proposés au service de la divagation des chiens, pour être dirigés le lendemain vers les oubliettes de La Trappe. (Applaudissements prolongés)

M. MOXHON, bas à M. SERVAIS. — Je compte vous voir demain soir au salut à Saint-Antoine. Ce sont, comme vous le savez, les prières de quarante heures!

M. SERVAIS, bas à M. MOXHON. — En pouvez-vous douter, cher notaire! Non seulement j'assisterai au salut, mais je viendrai encore dans la matinée faire une heure d'adoration. (La conversation continue.)

M. le secrétaire DUCHESNE, bas à M. PIRARD. — On vous dit très fort en éthymologie!

M. PIRARD, bas à M. DUCHESNE. — Oh! vicaire, vous me flattez!

M. DUCHESNE, bas à M. PIRARD. — Voyons pas de fausse modestie entre nous! Pourriez-vous me dire l'étymologie du mot: concupiscence?

M. PIRARD, sèchement. — Vous me croyez, Monsieur, plus savant que je le suis en réalité. (La conversation ne continue pas.)

M. RAIKEM, bourgmestre. — Nous abordons l'ordre du jour. Il s'agit, Messieurs, des mesures à prendre en prévision de l'apparition éventuelle du choléra.

La parole est à M. l'échevin des travaux publics.

M. BÉGASSE, échevin. — Messieurs, aussitôt que nous avons appris qu'une épidémie cholérique sévissait dans un pays voisin, nous nous sommes empressés de convoquer une commission spéciale composée de Monseigneur Warblings, de MM. les curés paroissiaux, des Révérends supérieurs des différents couvents de notre ville et du sacristain de Ste Catherine.

Nous avons délégué pour nous représenter au sein de cette commission notre honorable collègue M. le docteur Dumoulin, qui va vous exposer le résultat de ses travaux. Il va de soi que le collège se rallie entièrement aux conclusions de la commission.

M. RAIKEM, bourgmestre. — La parole est à M. Dumoulin.

M. DUMOULIN. — Messieurs, la médecine ne peut rien contre la volonté de Dieu. Sensation profonde. — M. Mentior fait le signe de la croix.)

Le choléra est un fléau que le Ciel en courroux déchaîne à certaines époques contre l'humanité, pour la punir de son impiété. (Resensation profonde. — M. Collinet récite son rosaire.)

N'est-il donc pas vraiment insensé de vouloir arrêter la colère de Dieu, ainsi que l'ont tenté certaines administrations communales, en répandant, par ci par là, du chlorure de chaux et de l'acide phénique ou en recommandant à leurs administrés de porter une ceinture de flanelle sur le ventre?

Je le demande Messieurs, à tout chrétien digne de ce nom, est-ce par de tels moyens que l'on peut songer sérieusement à flechir la divine Providence?

De toutes parts. — Non! Non!

M. DUMOULIN, continuant. — Inutile d'ajouter, Messieurs, que la commission spéciale dont j'ai eu l'honneur de faire partie ne s'est pas arrêtée à ces prétendus préservatifs, aussi impies que dérisoires.

Après avoir invoqué le Saint-Esprit et reçu la bénédiction de Monseigneur Warblings, son président, elle s'est prononcée à l'unanimité pour les mesures suivantes:

1° Le Collège échevinal fera distribuer à tous les habitants (contre remboursement de frs 4.50 bien entendu) et par les soins des sacristains de paroisse, une médaille de la Sainte-Vierge, un scapulaire béni et un morceau authentique de la dernière chemise du bienheureux Saint-Ladre.

2° La police fera placarder d'office à l'intérieur de toutes les habitations un exemplaire de la célèbre prière au bienheureux Saint-Roch (sept ans et sept quarantaines d'indulgence.)

3° L'administration communale organisera chaque semaine un grand pèlerinage à Notre-Dame de Chèvremont, auquel tous les habitants âgés de 3 ans accomplis seront tenus de participer à tout le rôle et sans distinction de sexe.

4° Des neuvaines expiatoires seront célébrées successivement dans toutes les églises, chapelles et oratoires de la ville.

5° Enfin, Messieurs, la ville votera, à titre d'amende honorable, un subside de 200000 frs en faveur du Denier de St-Pierre.

Telles sont, Messieurs, les propositions que j'ai l'honneur de vous soumettre au nom de la Commission spéciale et du Collège. (Acclamations prolongées. — Enthousiasme indescriptible.)

M. J. DEMARTEAU, bas au chanoine Lupus. — Je crois, Monsieur le chanoine, que ce petit docteur ira loin!

M. LE CHANOINE LUPUS, bas à M. Demarteau. — C'est mon avis. Je me propose dans tous les cas de le recommander à M. Jacobs pour une chaire à l'Université de Liège. (La conversation continue.)

M. FÉSART, bas à M. VANDENOORN. — Crayez-moi, jeune homme, la propriété du corps n'est rien à côté de celle de l'âme.

Qu'est-ce que le corps? Monsieur? Un amas de pourriture! Tandis que l'âme. Ah! l'âme. (Il entre comme en extase.)

M. VANDENOORN, à part. — C'est égal, je suis toujours très-satisfait d'avoir mis de l'eau de Cologne sur mon mouchoir.

M. RAIKEM, bourgmestre. — Je déclare les conclusions de la Commission spéciale du choléra, adoptées à l'unanimité et par acclamation. (Mouvement d'assentiment.) Permettez-moi, Messieurs, d'ajouter qu'afin de ne pas tomber à court de médailles pieuses, le Collège a décidé de faire fondre le bronze du *Torai* qui, comme vous le savez, est remisé dans un grenier de l'Hôtel-de-ville depuis notre entrée en fonctions. (Applaudissements.) Nous continuons l'ordre du jour (lisant): Vote d'un crédit de 350000 frs pour être distribué à titre de pieuse réparation aux frères-instituteurs ayant subi des condamnations injustes dans le pays ou à l'étranger. La parole est à M. Francotte.

M. FRANCOTTE. — Messieurs, pas besoin de beaucoup de phrases pour justifier le projet de délibération que je vais avoir l'honneur... (Tout à-coup l'orateur pâlit et s'arrête en chancelant. Il montre en tremblant le fond de la salle et continue d'une voix étranglée.) Voyez-vous... là... au fond de la salle... Au secours... Je me meurs. (Il tombe évanoui.)

(M. le Docteur Dumoulin se précipite aussitôt à son secours. Il lui asperge fortement le visage avec de l'eau de Lourdes. Grâce à ces soins intelligents, M. Francotte revient bientôt à lui.)

M. FRANCOTTE. — Messieurs, je vous remercie... (L'orateur pâlit de nouveau et lance un cri épouvantable.)

Ah!... c'est bien lui... Là... le grand roux... avec des favoris... (Il montre une sorte de colosse qui se trouve parmi l'auditoire.)... Je le reconnaîtrai entre mille. (Avec explosion.) C'est lui qui m'a flanqué un coup de parapluie à Bruxelles, lors de notre belle manifestation du 7 septembre 1884. (Il retombe évanoui et va rouler sous son banc.)

Aussitôt une panique indescriptible s'empare de l'assemblée. M. Florent Raikem, bourgmestre, s'enfuit par la fenêtre, suivi de très près par les deux huissiers de salle; les quatre échevins se précipitent dans la salle voisine en poussant des hurlements affreux; quelques conseillers forment une barricade avec les tables, fauteuils, encriers et tout ce qui leur tombe sous la main; d'autres se roulent dans les tapis en recommandant leur âme à Dieu.

En présence de cette scène pénible, les stocklagers chargés du maintien de l'ordre font sortir le public et... la séance est levée.

Le sténographe de l'avenir,
ZUTALORS.

Théâtre Royal.

L'ouverture de la saison théâtrale a eu lieu jeudi dernier.

C'est la troupe d'opérette qui a ouvert le feu, par la reprise de *la Fille du tambour-major*.

La représentation a été assez pâle, la plupart des artistes se trouvant sous l'empire d'un trac très apparent.

Il y a cependant beaucoup de bonnes recrues parmi les nouveaux pensionnaires de M. Gally.

Nous citerons notamment Mlle Mouzon, Mmes Valgalier et Walter, MM. Berardi, Gauthel, Aristide et Tony. Ces deux derniers ont cependant une tendance à charger d'une façon exagérée.

M. Parny s'est acquitté très convenablement, selon son habitude du reste, du rôle de Dambini.

A son arrivée au pupitre, M. Cambon, notre excellent chef d'orchestre, a été salué par une double salve d'applaudissements.

Dimanche pour les débuts de la troupe de comédie: *TÊTE DE LINOTTE*, la désopilante pièce de MM. Barrière et Gondinet, qui obtint tant de succès en notre ville lorsqu'elle y fut représentée l'an dernier, par des artistes de passage. X.

Théâtre du Pavillon de Flore.

La Mascotte est certes pour M. Ruth, une envoyée du paradis. Donnée en soirée de gala, elle a obtenu devant le high-life de la ville un immense succès. Grâces en soient rendues à M^{lle} Zélo-Duran et M. Nigri, les deux protagonistes de l'œuvre d'Audran. Mentionnons aussi MM. Pichet et Valot un peu enclins à la charge, mais excellents comédiens. M^{mes} Dorfer, Bellini, les chœurs et l'orchestre font vaillamment leur devoir.

Mercredi dernier *Gillette de Narbonne* a été fort applaudie par le public de gala. Décidément ces soirées dites de gala réussissent au mieux des intérêts de MM. Ruth; il

y a foule à chacune de ces représentations. Jeudi dernier reprise de *Bébé*, l'hilarante comédie de notre compatriote Hennequin.

La reprise de *Bébé*, de Hennequin n'a pas été un succès. Nous regrettons de devoir le dire, mais les artistes de la troupe actuelle, n'ont pas donné à la pièce de notre compatriote, l'interprétation brillante de leurs devanciers.

Nous tirons cependant hors de pair, M^{me} Toudouze, excellente dans la baronne, et M. Pichet, un Petillon fort amusant.

M. Valot a certainement le *vis comica*, mais il manque de rondeur dans le rôle du baron. M. Poncelet, assez pâle dans Kernanigous, a failli tout compromettre par une entrée ratée.

M. Stephens nous a servi un de Beauvert tout-à-fait chargé; c'est un tout jeune gommeux et non un gommeux avachi.

M. Lineval, comédien très correct, n'est pas taillé pour le rôle de Bébé. Ce n'est certainement pas sa faute.

Nous serions trop sévère en n'accordant pas quelques bons points à M^{mes} Branciard, Belini, Veuillet et Zitska. La première mérite même une mention spéciale.

EGO.

Grand Cirque Péninsulaire.

DIRECTION PIERANTONI

La grande et belle construction de M. Pierantoni attire la foule chaque soir. M^{lles} Mathilde, Pierantoni, Rivollet et M^{lle} Balila et Ezzio sont des écuyers de 1^{re} force. Le travail aérien des frères Ferrando est certainement ce que l'on a vu de plus fort. M. Brown, est sans contredit l'homme le plus dévissé de la terre. Le travail de M. Seeth avec ses lions est émouvant au superlatif. *Le carnaval sur la glace*, pantomime à grand spectacle, produit énormément d'effet, grâce aux ballets charmants, aux scènes cocasses et aux effets de lumière. La mise en scène est luxueuse et réglée de main de maître. M. Pierantoni dont on connaît la philanthropie a, sur la demande de la commission du Cercle d'agrément, offert une représentation aux combattants de 1830. A leur arrivée au contrôle, M. Gaston, le régisseur, après avoir souhaité la bienvenue à nos vieux braves, leur a remis au nom de la direction un splendide bouquet aux couleurs nationales. Puis ces Messieurs ont été introduits aux sons de la Brabançonne et aux chaleureux applaudissements de la salle entière.

Théâtre Royal de Liège.

Bureaux à 7 h. Rideau à 7 1/2 h.

DIMANCHE 19 OCTOBRE 1884

1^{re} Représentation de:

TÊTE DE LINOTTE.

Com. en 3 actes de Th. Barrière et Gondinet.

On commencera par

LE PASSANT,

Comédie en 1 acte en vers, de F. Coppée.

LUNDI 20 OCTOBRE, abonnements courants.

La Fille du Tambour-Major.

Opéra-com en 3 actes mus. d'OFFENBACH.

Mardi et mercredi relâche pour répétitions générales du

Pardon de Pioërmel,

Jeu 23 courant, le rep. de la troupe d'opéra-comique.

Le Pardon de Pioërmel

Opéra-com, en 3 actes. mus. de Meyerbeer.

Théâtre du Pavillon de Flore.

Bur. 6 h. Rid. 6 1/2 h.

DIMANCHE 19 OCTOBRE 1884.

Début de M. Courtois, 1^{er} ténor.

Avant-dernière repr. de l'immense succès

LA MASCOTTE,

opérette en 3 actes. — On commencera par

BÉBÉ,

comédie en 3 actes.

LUNDI 20 OCTOBRE 1884.

Dernière représentation de

LA MASCOTTE.

On commencera par

LE PENDU,

grand drame en 5 actes.

Mercredi 22 Octobre: *Le cœur et la main* opérette en 3 actes.

Liège. — Imp. et Lith. mécan. de J. Daxhelet.



Projet d'apothéose de la Constitution belge par Mephisto.